

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 juin 2024

DEL20240605_072

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à PERS-JUSSY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19 puis 20 à 19h19 et 22 à partir de 19h30 et la délibération DEL20240605_060

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ; Frédéric CHABOD ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ; Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO arrivé à **19h19** et la délibération **DEL20240605_060**,
Christophe AUGUSTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605_060** ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605_060**, Isabelle
ROGUET, Dominique BRAND ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien
JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : Patricia DÉAGE, André PUGIN ;

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther
VACHOUX, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Isabelle ROGUET.

**DEL20240605_072 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention "Fonds Air" avec l'Agence De
l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)**

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXES 11

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022, et notamment la compétence supplémentaire de la Collectivité au titre de la Protection et de la mise en valeur de l'Environnement (article 9-1) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S DEL20240502_045 du 02 mai 2024, portant définition de l'intérêt communautaire ;

VU l'appel à projet "fonds d'aide pour accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants, en vue d'améliorer la qualité de l'air" ;

VU les délibérations du Conseil communautaire de la CCA&S n°2016 07 115 du 14 décembre 2016 et n°2017 03 35 du 03 mai 2017, approuvant le dépôt d'un dossier de candidature pour l'appel à projet "Fonds air 2016-2017" de l'ADEME, en partenariat avec les autres territoires intéressés, et s'engageant à réaliser l'étude de préfiguration à la mise en place d'un "Fonds air bois" par la CCA&S ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S n°2018 06 79 du 24 octobre 2018, approuvant la mise en place du "fonds air" et autorisant Monsieur le Président à effectuer des demandes de subvention ;

VU la délibération n°CP-2019-0200 du 1^{er} avril 2019 du Département de la HAUTE-SAVOIE, approuvant la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022, et autorisant Monsieur le Président à la signer ;

VU la convention-cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le Territoire du Genevois, approuvée par la CP régionale n°CP 2020-02/07-59-3851 du 14 février 2020 ;

VU la délibération n°CP-2021-02/07-57-4953 de la CP du Conseil régional du 24 février 2021, relative au programme suivant : "Qualité de l'Air" ;

Vu la délibération DEL 2022 045 du Conseil communautaire de la CCA&S, du 6 avril 2022, approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019/2022 avec le Département de la HAUTE-SAVOIE ;

VU la délibération DEL20230315_034 du Conseil communautaire de la CCA&S, en date du 15 mars 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air", pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois de la CCA&S avec le Département de la HAUTE-SAVOIE ;

VU la délibération DEL20231102_118 du Conseil communautaire de la CCA&S, en date du 2 novembre 2023, relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention concernant la convention "Air Genevois français" - action 1 - "Fonds Air-Bois et Energies Renouvelables" (ENR) - mis en place sur le Territoire de la CCA&S ;

VU la délibération DEL20240502_053 du Conseil communautaire du 2 mai 2024, relative à l'approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air" pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois de la CCA&S avec le Département de la HAUTE-SAVOIE ;

CONSIDÉRANT la convention de programme n°18RAC0114 entre l'ADEME et la CCA&S, signée le 28 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les demandes d'avenant en date du 13 juillet 2023 et du 21 décembre 2023 transmises par la CCA&S à l'ADEME ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention avec autorisation de reversement (dossier : 21 00067201-3650) de prolongation de la participation financière de la Région AURA jusqu'au 28 août 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat 2019-2022 "Fonds Air", pour le renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois de la CCA&S, de prolongation de la participation financière du Département de la HAUTE-SAVOIE jusqu'au 28 août 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 à la convention de programme n°18RAC0114, entre l'ADEME et la CCA&S ci-annexé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente pour le Territoire et ses habitants, les aides contribuant à la modernisation du parc existant de matériels individuels de chauffage ;

Au vu de l'ensemble des informations présentée et après avoir examiné le projet d'avenant ci-annexé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation de la convention de programme n°18RAC0114 avec l'ADEME au vu de l'avenant ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer l'avenant et tous documents afférents à cette décision.

La Secrétaire de séance
Madame Isabelle ROGUET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 13/06/2024
Publié, le 13/06/2024

PAGE ANNULÉE

